

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 24 Mai 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h35

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.2) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 5.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 5.3), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 7.1), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.2), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN (jusqu'au 6.12), M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 0.2 et jusqu'au 8.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Gilbert GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER (jusqu'au 6.12) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET, suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 0.2) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.12) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Raymond LAMBOLEY, suppléant de M. Claude MAIRE Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN (à partir du 0.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 0.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

**Étaient absents :** Besançon : M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER

**Secrétaire de séance :** M. Yves MAURICE

#### Procurations de vote :

**Mandants :** E. ALAUZET (à partir du 5.4), P. BONNET, E. BRIOT, P. CURIE, B. FALCINELLA, M. LEMERCIER (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), T. MORTON (jusqu'au 0.2), P. MOUGIN (à partir du 7.1), S. PESEUX (jusqu'au 5.3), Y. POUJET, R. REBRAB, M. SEBBAH, C. WERTHE, Y. BILLECARD, J.F. MENESTRIER (à partir de 7.1), P. BELUCHE, C. ZOBENBULLER

**Mandataires :** R.STHAL (à partir du 5.4), J. GROSPERRIN, C. LIME, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), N.BODIN (jusqu'au 0.2), J. ACARD (à partir du 7.1), M.L. DALPHIN (jusqu'au 5.3), A. GHEZALI, M. ZEHAF, M. OMOURI, L. FAGAUT, G. ORY, S. RUTKOWSKI (à partir du 7.1), J. KRIEGER, J.C. CONTINI

Délibération n°2018/004164

Rapport n°7.1 - Grande bibliothèque - Déclaration d'intérêt communautaire

## Grande bibliothèque - Déclaration d'intérêt communautaire

**Rapporteur** : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

**Commission** : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 «Grande Bibliothèque »	Montant prévu au BP 2018 : 200 000 € Montant de l'opération : 30 M€ (estimation)

### Résumé :

Afin de renforcer la position de l'agglomération sur le plan universitaire et culturel, l'Université de Franche-Comté et l'Agglomération de Besançon souhaitent édifier au cœur de la cité des savoirs et de l'innovation (site St Jacques), une bibliothèque d'un nouveau genre. A la fois universitaire et de lecture publique, tourné vers les loisirs et le numérique, ce nouvel équipement, par son rayonnement et sa fonction de tête de réseau des équipements de lecture publique du territoire, relève d'un intérêt communautaire qu'il convient de déclarer.

### I. Présentation du projet de Grande bibliothèque

Besançon, centre d'une agglomération de près de 200 000 habitants, siège d'institutions administratives et culturelles, pôle d'attractivité économique, abrite des institutions culturelles anciennes et une université pluridisciplinaire comptant plus de 20 000 étudiants. Ces institutions font d'elle le centre intellectuel et artistique de la Franche-Comté.

L'agglomération de Besançon et l'Université de Franche-Comté souhaitent renforcer cette position. Besançon demeure la deuxième agglomération de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté et abrite le siège de la Comue, la communauté universitaire réunissant les principales institutions d'enseignement supérieur de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté.

Elles souhaitent édifier, au cœur de la future Cité des savoirs et de l'innovation, sur un site historique et emblématique du centre-ville de Besançon naguère occupé par l'hôpital Saint-Jacques, une bibliothèque d'un genre nouveau.

Bibliothèque de lecture publique, elle rayonnera sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et rassemblera notamment en un seul lieu des services aujourd'hui séparés entre la médiathèque Pierre Bayle et la bibliothèque d'étude et de conservation. Bibliothèque universitaire du centre-ville, elle abritera les collections et les services nécessaires aux étudiants de la faculté des lettres et sciences humaines située rue Mégevand.

Cette Grande bibliothèque sera avant tout un centre culturel largement ouvert et dynamique implanté, le long de l'avenue du 8 mai 1945, à proximité de la station de tramway Chamars. Elle dépassera par son offre de services numériques et son mode d'organisation, les représentations traditionnelles des bibliothèques : on y trouvera toujours des documents récents et variés propres à susciter l'intérêt du plus grand nombre ou les ressources documentaires nécessaires aux étudiants pour la réussite de leurs études, mais aussi des espaces de détente et de lecture, des jeux à pratiquer en famille ou avec des amis, une offre de contenus numériques de qualité en libre-accès, des possibilités d'auto-formation.

### II. Déclaration d'intérêt communautaire du projet de Grande Bibliothèque

Au vu de ces éléments et de l'intérêt de promouvoir auprès de tous les publics du Grand Besançon la lecture publique et la mise en réseau pertinente des équipements qui y concourent, il est proposé que ce projet de nouvel équipement culturel soit porté par la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, au titre de sa compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs et touristiques d'intérêt communautaire ».

Le budget estimé de réalisation de cet équipement est de 50M€, réparti entre la Bibliothèque d'agglomération (30M€) et la Bibliothèque universitaire (20M€) au prorata des surfaces.

Les financeurs potentiels sont l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Grand Besançon.

Les études et le processus de consultation pour les travaux auront lieu jusqu'en mai 2020. Il est prévu que le Grand Besançon en soit le maître d'ouvrage unique par une délégation de maîtrise d'ouvrage de M. le Recteur.

Les travaux débiteront de 2021 à 2023. L'ouverture au public est prévue en 2023/2024.

L'entrée d'un nouvel acteur, le Grand Besançon, dans la politique publique de lecture publique aujourd'hui principalement assurée par la ville de Besançon, un certain nombre de collectivités du Grand Besançon et le Conseil départemental du Doubs, va bouleverser les équilibres antérieurs. Il convient de réfléchir dès maintenant et avec les acteurs concernés, à l'intégration de cet équipement d'intérêt communautaire dans un schéma de mise en cohérence de la lecture publique au niveau du territoire du Grand Besançon. Différents modes de coordination d'une politique publique sont possibles. Ce schéma fera l'objet d'une délibération ultérieure posant les bases d'une nouvelle politique de lecture publique, dans une logique de complémentarité et de partenariat entre le Grand Besançon, les communes et le Département.

**Mme C. COMTE-DELEUZE et MM. J. ACARD(2), JL. FOUSSERET, A. POULIN et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- déclare d'intérêt communautaire la future Grande bibliothèque au titre de la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs et touristiques d'intérêt communautaire » afin d'ainsi permettre la mise en réseau des équipements de lecture publique du territoire,
- autorise le Président à solliciter les demandes de subventions nécessaires au projet auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne Franche-Comté et de tout autre partenaire potentiel, la Communauté d'Agglomération s'engageant à prendre en charge les financements non acquis et à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Gabriel Baulieu', written over the typed name.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6